

Conditions générales de vente pour l'organisme de formation

NEYRIAL CENTRE FRANCE propose et organise des actions de formation professionnelle qui sont régies par les présentes conditions générales.

1- Inscription et formation

L'inscription à un stage de formation se fait directement auprès de NEYRIAL CENTRE FRANCE au moyen de la proposition commerciale complétée et signée, au plus tard, 15 jours avant le démarrage du stage. L'inscription sera confirmée par le bulletin d'inscription avant le début du stage, puis par le biais de la convention de formation dont un exemplaire sera à retourner, signé, à NEYRIAL CENTRE FRANCE, au plus tard 5 jours ouvrés avant le début de l'action.

NEYRIAL CENTRE FRANCE se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la demande.

Avant le démarrage du stage, une convocation récapitulant les détails pratiques d'organisation du stage (date, lieu, horaires, accès...) sera adressée directement à chaque stagiaire et/ou au responsable formation mentionnée à l'inscription.

2- Engagements de NEYRIAL CENTRE FRANCE

Dans le cadre des actions de formation, NEYRIAL CENTRE FRANCE s'engage à :

- mettre à disposition des clients ou stagiaires les ressources appropriées à l'action de formation ainsi que toute documentation utile,
- proposer, si besoin, son aide aux stagiaires en matière d'hébergement et de restauration,
- fournir une attestation de stage individuelle mentionnant l'intitulé du stage de formation, les dates et la durée effective de présence du participant à l'issue de la formation.

3- Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis en euros hors taxes, et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. La facture est adressée au client après exécution de la prestation. En cas de paiement effectué par un Opérateur de Compétences (OPCO), il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client. En cas de non règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

4- Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire. Les factures sont payables au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal,
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Par ailleurs, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'éligibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. NEYRIAL CENTRE FRANCE se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

5- Report de stage- Annulation

Pour tout report ou annulation d'inscription à un stage intra du fait du client, NEYRIAL CENTRE FRANCE devra être prévenu par lettre ou courriel au moins 7 jours avant le début de l'action de formation.

La réception de la demande de report ou de l'annulation sera confirmée par NEYRIAL CENTRE FRANCE.

Si le délai de prévenance n'est pas respecté, le stage sera facturé en totalité. Il est précisé qu'en cas d'interruption du stage en cours à son initiative, le client devra également régler la totalité.

NEYRIAL CENTRE FRANCE se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler par lettre, courriel ou téléphone, l'action de formation avant son commencement, au cas où le nombre de stagiaires se révélerait insuffisant pour assurer une bonne qualité pédagogique, en cas d'indisponibilité subite du formateur ou en cas de force majeure.

Dans cette situation, les droits d'inscription acquittés seront remboursés sans frais ou crédités sur une inscription au même stage ou à tout autre stage de formation proposé par NEYRIAL CENTRE FRANCE.

6- Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente annulent toutes conditions générales ou particulières d'achat contraires.

Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

7- Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET NEYRIAL CENTRE FRANCE À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND.